

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n° 1 – Séance du 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre,
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Richard CHERMETTE, Maire

Présents : Frédéric PAULOIS, Christian DERBOUL, Françoise LEMERLE, Catherine DUCROUX, Patrick JOLIVET, Marielle ENGELDINGER, Liliane DENIS.

Absents excusés : Yoan LEVITE, Emmanuelle SECCIA, Florian DOUHERET, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Catherine DUCROUX, Louis PASCUAL pouvoir donné à Richard CHERMETTE, Sophie DOURS.

Date de convocation : 12 septembre 2024

OBJET : Achat d'un terrain en espace réservé – parcelle AD 0680

Vu la délibération n°5 du 30 mai 2023, qui précisait notamment que dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes, il était nécessaire d'acquérir un tènement de 1250 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée AD 0327 appartenant à Monsieur et Madame DUILLON.

Vu le document d'arpentage élaboré par le cabinet Géomètre DENTON, il a été convenu d'un détachement d'une surface de 1200 m², issu de la parcelle AD 0327, désormais cadastrée AD 0680.

Le prix de vente convenu entre la mairie et les propriétaires a été fixé à 50 000,00 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la vente et à régler les frais afférents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'achat de la parcelle cadastrée **AD 0680**, au prix de **50 000 €**,
- **DÉCIDE** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire dresser les actes relatifs à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces actes en tant que représentant de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture

Le Maire,
Richard CHERMETTE

